

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 4 novembre 2022

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt deux et le quatre du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 29 octobre 2022 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, SCHNEITER Pascale.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI - 19 octobre 2022 (Delphine Mourey-Petit)

Forfait communal école privée: Le montant forfait communal actuel pour la scolarisation des enfants à l'école privée est de 560 €. Sur la base des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2021, il passerait à 650 €. Il est décidé d'actualiser chaque année le montant du forfait communal au premier janvier et de solliciter l'OGEC pour demander une contribution au service périscolaire sur la base d'un montant forfaitaire à définir.

Personnel : le Conseil valide les heures complémentaires (73 heures complémentaires réalisées pour les remplacements de personnels absents). 3 personnes ont été recrutées pour assurer l'accompagnement dans les bus scolaires en remplacement des personnels qui sont partis.

Entretien des bâtiments : divers menus travaux ont été réalisés : remplacement d'un manomètre (139 €), remplacement de filtres CTA (444 €), remplacement serrure CTA (434 €), entretien des vitres en hauteur (403 €) et maintenance de sécurité (469€)

Assurance : le conseil valide l'adhésion au contrat d'assurance groupé proposé par le centre de gestion du Doubs (Sofaxis CNP – 4 ans) garantissant la couverture des indemnités journalières laissés à la charge du SIVU.

Convention de mise à disposition : le SIVU valide la convention de mise à disposition d'un agent communal d'Amancey pour la réalisation des travaux d'entretien.

Bureautique : le conseil valide le nouveau contrat négocié avec le prestataire photocopieur permettant de diminuer le cout mensuel (504 € au lieu de 677 €)

Demandes du conseil d'école : le conseil valide l'installation d'une station de lavage qui sera réalisée par l'entreprise Javel Barbizier. Le conseil valide le remplacement d'un ordinateur HS (2 autres seront remplacés en 2023). Le conseil valide l'octroi à titre exceptionnel d'une subvention couvrant les frais de transport pour un voyage scolaire à Levier.

.Voirie : La commune d'Amancey réalisera une desserte en sens unique devant l'entrée de l'école avec matérialisation des places de parking une fois les subventions accordées.

SFBM - 26 octobre 2022 (Robert Lamy)

Coût horaire: Le Syndicat Forestier a décidé d'augmenter le prix facturé à l'heure à 38 € / h. Il est également indiqué que le SFBM a facturé cette année des travaux réalisés pour l'ONF dans des communes hors syndicat.

AFFOUAGE

7 personnes ont demandé une part d'affouage cette année. Les bois mis à disposition des affouagistes seront décidés avec le technicien ONF à son retour.

ATLAS DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE (SCoT)

Le maire présente l'Atlas de la consommation foncière à Amondans. Il s'agit d'un document produit dans le cadre de l'élaboration du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de la CCLL. Ce document présente les surfaces qui ont été artificialisées (toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole) au cours des 10 dernières années, réalisé à partir des autorisations d'urbanismes délivrées pendant la période et l'observation des changements entre les photos aériennes actuelles et celles prises il y a 10 ans.

Il est observé que le parking du château d'Amondans est mentionné dans l'Atlas comme une surface consommée au cours des 10 dernières années alors qu'il s'agit uniquement de l'abattage des arbres couvrant le parking qui laissent désormais apparaître une plus grande partie du parking sur les photos aériennes. Une remarque sera faite au service instructeur en ce sens.

CCLL – AIRE DES GENS DU VOYAGE

Le Président de la CCLL a rappelé par courrier aux communes que dans le cadre du Schéma Départemental des Aires des Gens du Voyage (SDAGV), la communauté de communes doit mettre à disposition 2 terrains familiaux locatifs sur son territoire. La réalisation de ces terrains est subventionnée à hauteur de 30 000 €. Si cette obligation n'est pas remplie, il ne sera plus possible aux communes de recourir à la procédure d'évacuation forcée par le préfet pour les occupations illicites.

Le conseil municipal indique que la commune d'Amondans ne dispose pas de terrain disponible répondant aux critères du SDAGV.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre se tiendra à midi au monument aux morts et sera suivie par un verre de l'amitié en mairie.

Robert Lamy et Hubert Juste signalent que le socle du monument aux morts est fortement dégradé et nécessite quelques travaux de maçonnerie (semelle, joints). Un devis sera demandé.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Urbanisme : Une déclaration préalable a été déposée pour le remplacement de portes en façade au 18 Grande Rue.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 2 décembre 2022.